

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT du RHÔNE.  
16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>e</sup>, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 4 OCTOBRE 1845.

## CONSEIL GÉNÉRAL DU RHÔNE.

EXAMEN DES VOTES.

(Quatrième et dernier article.)

Nous terminons la série de nos articles sur les votes du conseil général par l'examen des vœux qu'il a émis relativement aux tracés et aux débarcadères des voies ferrées qui doivent ou arriver à Lyon, ou converger vers cette ville, dans le même sens que les principales ordinaires dont la réunion fait de notre cité l'entrepôt du Nord et du Midi.

Pendant qu'on faisait grand fracas de l'établissement d'un rail-way de Paris à Lyon par la Bourgogne, que la chambre indécise n'osait pas avoir le courage de son opinion, reniait un jour sa pensée de la veille, ajournant ainsi la grande ligne destinée, selon elle, à relier directement l'Océan à la Méditerranée; pendant que les conseils d'arrondissement et de département, négligeant la question principale, s'animaient à la discussion d'une question secondaire; pendant que les conseils municipaux de Lyon et de la Guillotière se disputaient l'emplacement sur lequel doit s'établir l'axe d'une route qui n'est pas encore adjugée, le chemin de fer du Centre se continuait activement, le bruit de ses travailleurs couvrait par le bruit des discussions, et tendait tout simplement à déshériter Lyon du transit des marchandises allant du Midi au Nord, et vice versa. Oui, pendant que Perrache et les Brotteaux se disputent le débarcadère, on travaille à faire passer la voie de fer loin de Lyon, sauf à revenir chez nous, au moyen d'un coude immense, par le chemin de Saint-Etienne.

Ainsi, le chemin de fer le plus difficile à cause de sa pente rapide, le premier du reste qui ait été construit en France, aurait été pendant de longues années la voie indispensable pour venir de Paris à Lyon, et Saint-Etienne se fût enrichie de toute la portion du transit que nous aurions perdue.

On s'aperçoit un peu tard du danger, et voilà que trois projets surgissent en même temps pour relier le chemin du Centre à Lyon par Roanne. Nous désirons qu'ils soient bien sérieux, mais nous préférons qu'il n'y en eût qu'un; les rivalités vont naître, les discussions sans fin surgiront avec elles, mille manœuvres seront employées pour chacun des tracés, et pendant que pleuvront les mémoires et les cartes, le tronçon de Nevers à Roanne s'exécutera, et le transit prendra, faute de mieux, la route défectueuse d'Andrézieux.

Le conseil général du Rhône a parfaitement jugé la situation et a émis un vœu conforme aux intérêts du département. Par malheur, ce vote est incomplet; il ne décide pas entre les tracés; il laisse les rivalités entières, leur donne le champ libre, les pousse dans la lice. Si M. le préfet eût compris la haute mission d'un administrateur, il ne se fût pas borné à communiquer les résultats des travaux faits sur le tracé par Tarare et Saint-Symphorien seulement, à informer le conseil qu'une seconde ligne par la vallée de l'Azergue est soumise à l'étude, à lui annoncer qu'un troisième projet est pré-

senté; il eût réuni tous les matériaux qu'il lui eût été possible d'obtenir, les eût mis sous les yeux du conseil, eût provoqué un vote approbatif de l'un des tracés. En exprimant sa pensée, le conseil général eût pu et dû peut-être, en raison de la gravité de la question, voter quelques fonds pour subvenir à une partie des frais d'études. Encouragées ainsi, ces études eussent été poussées plus activement, eussent abouti plus tôt. Mais prendre une décision, mais se prononcer après examen dans l'intérêt général, au risque de froisser des intérêts particuliers ou des prétentions sans valeur, on ne l'ose pas; on attend qu'un tracé ait triomphé pour l'appuyer avec chaleur, et voilà ce qu'on appelle administrer. Grand merci!

La grande question du débarcadère était difficile à résoudre; le conseil municipal de Lyon en se prononçant pour Perrache, celui de la Guillotière en se décidant pour la rive gauche du Rhône, celui de Vaise en demandant la préférence pour la vallée de Gorge-de-Loup, obéissaient forcément à un intérêt de localité qu'il ne leur était pas permis de méconnaître, pas possible de répudier. Plus le vote de chacun de ces conseils était naturel, inévitable, plus la position du conseil général était difficile; on ne pouvait satisfaire l'une des localités sans mécontenter les deux autres, et cela devait rejaillir sur l'administration, dont l'influence en pareille matière est connue de tous. L'administration et le conseil général se sont tirés de ce mauvais pas au moyen d'une singulière transaction; afin de ne froisser personne, ils ont donné un morceau du débarcadère à tout le monde. Ils ont dit à Vaise: à toi la première parcelle; à Perrache: à toi la seconde; à la Guillotière: à toi la troisième. Ils n'ont exclu aucune localité, excepté l'espace immense qui est baigné par le Rhône entre les ponts de la Guillotière et Lafayette, et qui se trouve justement en face du centre commercial de Lyon.

Invité par une lettre du préfet de l'Isère à donner son avis sur les divers tracés proposés pour mettre Grenoble en communication avec le rail way d'Avignon à Lyon, le conseil général du Rhône a ajourné sa délibération jusqu'à production de renseignements. Il a bien fait, puisqu'il ne lui était pas possible de juger en connaissance de cause; mais comme les renseignements ne pourraient arriver qu'à la session prochaine et que la question sera alors décidée, son vote n'est qu'une fin de non recevoir. Si le conseil s'en fût tenu là, nous n'aurions pas d'observations à faire; au contraire, nous ne pourrions qu'applaudir à sa réserve. Il n'a pas cru devoir s'arrêter là; il a demandé que le rail-way du Rhône à Grenoble ne pût, en aucun cas, être mis en communication avec Chambéry et la Savoie, dans la crainte que Lyon et les provinces de la Bourgogne, de la Franche-Comté et de l'Alsace perdissent le transit des marchandises adressées par Marseille et le littoral de la Méditerranée à la Suisse et à l'Allemagne méridionale.

Ce vœu a été émis avec trop de précipitation pour être sérieux. Les chemins de fer ne peuvent avoir d'autre résultat que de donner aux transports le moyen d'aller plus vite que par les routes ordi-

naires sur un parcours égal; s'il existait un avantage, il serait souvent en faveur des routes qui n'ont pas d'aussi grandes courbes à décrire. Le vœu du conseil serait donc la condamnation des magnifiques routes de l'Isère qui conduisent aujourd'hui à la frontière savoisiennne. Or, comme les routes de Savoie sont au moins aussi belles que les nôtres, le transit serait depuis long-temps perdu, s'il avait eu à s'éloigner de Lyon par ce côté.

On construira sans doute dans quelques années un chemin de fer de Lyon à Genève, et alors on n'aura, pas plus qu'aujourd'hui, nul avantage à passer par Chambéry; la distance de Valence à Genève par Lyon est, à quelques kilomètres près, la même que de Valence à Genève par Grenoble et Chambéry. Ce n'est pas de ce côté que vient le danger; ce n'est pas la frontière savoisiennne située entre l'Isère et le Pont-de-Beauvoisin qui menace d'enlever le transit à la France. Pendant qu'on parle chez nous, ou agit à l'étranger; c'est Trieste et Gènes qui nous menacent de deux côtés, qui nous feront un mal incalculable, grâce à notre lenteur, aux tracasseries de nos douanes, aux longues quarantaines imposées aux navires arrivant à Marseille, aux frais et aux formalités interminables qui frappent la cargaison. Voilà ce que le conseil général du Rhône aurait dû comprendre; quelques votes comme celui qu'il a émis suffisent pour enlever toute considération à une assemblée délibérante, pour la perdre aux yeux du pays, pour lui ôter toute influence auprès du pouvoir.

Nous lisons dans la *Libéral du Nord* :

« Le résultat obtenu par la majorité des électeurs du 4<sup>e</sup> collège, la nomination de M. Choque a été accueillie par la population douaisienne comme l'événement le plus heureux. La ville de Douai a compris qu'elle était enfin sortie d'une vieille sujétion, dont elle ne retirait ni honneur ni dignité.

» Les partis ont d'ailleurs admirablement concouru à assurer la victoire à la cause populaire. Nos amis ont apporté dans la lutte une chaleur et un dévouement dont on peut les féliciter, et l'on a pu voir dans les journées des 27, 28 et 29 septembre à quel degré bon nombre de nos concitoyens portent le désintéressement et l'amour de leur pays. La campagne et la ville ont également fourni leur contingent de patriotisme. D'un autre côté, le parti ministériel, se sentant poussé dans ses derniers retranchements, a fait des efforts inouïs pour se défendre. La corruption s'est montée à son dernier échelon; on serait impuissant à en dépeindre la physionomie respirant tour à tour la colère et le désespoir. Pauvres gens, en effet! Ils avaient trafiqué de la cité douaisienne, et ils se trouvaient à l'impossible de la livrer. Le spectacle offert dans l'intérieur même du collège par le parti ministériel se jetant sur les électeurs comme sur une proie promise à son avidité n'a pas peu contribué à stimuler le zèle de bien des hommes assez froids de leur nature. Quand ils eurent vu de quelles armes il se servait, l'indignation leur a réchauffé le cœur, et pour eux la défaite de ce parti est devenue un but à atteindre, parce qu'elle était une juste peine à lui faire supporter. »

Nous continuons à citer le *Moniteur Industriel*, dont la spécialité rend plus instructives encore les observations qu'il présente sur l'agiotage auquel donnent lieu les affaires de chemins de fer.

« C'est toujours le chemin de fer du Nord, dit ce journal, qui mène la Bourse, et qui entraîne après lui la hausse ou la baisse.

## FEUILLETON DU CENSEUR. — 3 OCTOBRE.

### LE DOMINO BLANC.

(Suite et fin.)

Il était père! Pour un homme comme Gustave, ce titre-là était un engagement sacré; mais la mère s'était dérobée à toutes ses recherches, et elle paraissait résolue à lui refuser jusqu'au plaisir de contempler les traits de son enfant; mais son cœur, à lui, avait parlé pour une autre femme, et il n'avait jamais si vivement senti qu'en cette circonstance. Consentirait-il à faire le sacrifice de tout son avenir pour demeurer le jouet d'un être dont le but échappe à sa pénétration comme la vue à ses regards? Ne se sentait-il pas une folie?

Mais cet enfant que le malheur peut amener un jour vers lui pour demander aide et protection, aura-t-il la cruauté de le méconnaître, de le méconnaître? Et alors, s'il était marié, quel motif de trouble et de discorde dans son ménage! S'exposer à un pareil danger, ne serait-ce pas une folie de plus grande encore?

Telles sont les réflexions qui viennent se croiser et se combattre dans son esprit, le poursuivent jusque dans son sommeil et le jeter enfin dans un profond découragement.

Il ne cessa pourtant pas de fréquenter la maison du comte de Felsheim; mais il eût été d'ailleurs se faire remarquer d'une manière fâcheuse; seulement, il n'y apporta plus qu'une contenance embarrassée et un silence mélancolique. Rien de plus précieuse que le succès de salon, chacun en faisait cercle autour de Gustave semblaient, Gustave rêveur se vit enlever dans l'isolement. Une seule personne se rapprocha de lui: ce fut la comtesse de Valden. Tous les adorateurs de la veuve ne manqueraient pas d'approuver cette conduite à l'esprit de contradiction, si naturel chez les hommes.

Cette fière beauté, dont les dédains repoussaient tant d'hommages, regarda donc Gustave du moment où il sembla s'être imposé la loi de se tenir à l'écart. Elle s'occupa de lui exclusivement, pour lui seul se montra aimable et prévenante; mais plus elle lui témoignait d'intérêt, plus il devenait sombre et taciturne. C'était, pour les habitués des réunions du comte de Felsheim, un spectacle tout nouveau et qui les intriguait singulièrement.

Gustave reçut un matin l'invitation de se rendre immédiatement chez le comte de Felsheim. Introduit dans le salon, il n'y trouva que la baronne de Valden.

— Mon frère, lui dit-elle en l'accueillant avec un gracieux sourire, avait

oublié, en vous donnant rendez-vous, que son devoir l'appelait ce matin auprès du ministre; mais il m'a chargé de faire, en son absence, les honneurs de sa maison au commandant de Valberg.

— Commandant! s'écria Gustave, surpris de ce nouveau titre que lui donnait la baronne.

— Vous ai-je nommé ainsi? reprit-elle en le regardant malicieusement. Eh bien! admettons que cela soit et que je ne me sois pas trompée; le titre de commandant vous laisserait-il regretter celui de capitaine, sous lequel il me semble que l'on vous désigne depuis assez long-temps?

— Non assurément, Madame; mais je ne m'aveugle point sur mon mérite...

— Monsieur de Valberg, la modestie est une chose trop rare et trop belle pour que je ne lui donne pas toute mon estime; cependant je n'approuve pas qu'on la pousse au point de se refuser justice à soi-même.

— Vous conviendrez au moins qu'un officier, en temps de paix, a trop peu d'occasions de se faire valoir pour prétendre à un avancement aussi rapide.

— Mon frère a sur ce sujet une opinion différente, et ce papier vous montrera, je crois, que le ministre est tout-à-fait du même avis que le comte de Felsheim.

En parlant ainsi, la baronne présentait à Gustave une lettre timbrée du ministère de la guerre dont il déchira vivement l'enveloppe; c'était sa nomination au grade de commandant.

— Votre frère, Madame, répondit-il, a voulu mettre le comble à ses bontés pour moi, et je lui en exprimerai ma vive reconnaissance en même temps que j'aurai le regret de lui annoncer que je ne puis accepter cette nouvelle faveur.

— Vous ne pouvez accepter! Voilà une réponse qui n'est pas ordinaire en pareille circonstance; il faut que vous ayez des raisons...

— Bien puissantes, et que vous approuverez, j'en suis sûr. Lorsque, sur une première démarche de M. le comte de Felsheim, le ministre voulut bien m'appeler comme aide-de-camp auprès du général M..., cette marque d'intérêt, que je n'avais point sollicitée, excita les murmures d'un grand nombre d'officiers. J'y fis peu d'attention; l'avancement que j'obtenais, tous mes efforts tendaient depuis long-temps à le mériter; enfin ce n'était pas un passe-droit. Mais si j'acceptais un nouveau grade qui ne serait la récompense ni de mon ancienneté ni de quelque action d'éclat, pourrais-je braver un mécontentement qui deviendrait alors légitime? Que répondrais-je si l'on me demandait quels droits j'ai fait valoir? Quelle confiance inspirerais-je au soldat qui ne verrait écrit sur mes épaulettes que le mot *faveur*? Non, Madame, je ne consentirai jamais à accepter une position qui me forcerait à rougir devant mes inférieurs aussi bien que devant mes égaux. Mon refus pourra contrarier un moment M. le comte, mais

j'ai l'assurance qu'il ne me fera rien perdre de son estime.

La baronne n'insista point, mais son visage ne put dissimuler un dépit assez vif; et Gustave, n'obtenant plus d'elle que quelques paroles froides et insignifiantes, se retira assez mécontent d'un tête-à-tête que, dans un autre moment, il eût acheté au prix d'une partie de son existence.

III.  
L'agitation la plus grande régnait dans les salons de Vienne; un observateur ordinaire aurait pu croire qu'il était au moins question d'un bouleversement général dans l'Etat; il ne s'agissait que du choix de quelques costumes et de l'emploi de quelques heures à consacrer à la folie. Le carnaval venait de commencer.

Un soir, la comtesse de Felsheim pria Gustave de l'accompagner au bal masqué. Arrivé dans la salle, le jeune aide-de-camp se sentit vivement ému; mille souvenirs se pressaient dans son esprit: c'était dans une réunion pareille qu'il avait perdue sa liberté.

Après une silencieuse promenade de quelques instants au milieu de cette foule qu'animait le plaisir et la gaieté, la comtesse prétendit avoir reconnu son mari, et, sous prétexte d'aller l'intriguer, s'éloigna tout-à-coup de Gustave. Celui-ci, plongé dans une profonde rêverie, resta immobile à la même place où il venait de laisser M<sup>me</sup> de Felsheim, s'apercevant à peine qu'il était incessamment coudoyé par les masques dont il gênait la circulation. Une voix qui, bien que contrefaite, le fit tressaillir, vint bientôt le tirer de cette espèce de léthargie.

— C'est elle! s'écria Gustave.

C'était, en effet, cette même taille, cette même démarche que, deux ans auparavant, il avait, pour son malheur, tant admirées à la Redoute de Gand; le domino blanc, le masque, l'agrafe en brillants, rien n'était changé.

— Comment! je vous retrouve! dit Gustave en s'approchant de son inconnue; vous n'êtes pas perdue pour moi, je vous vois, je vous touche!

— Cela vous étonne! répondit-elle en se dirigeant vers un petit salon où l'on pouvait converser plus librement; ne savez-vous pas que je suis une habile magicienne? Mais c'est à présent que mon talent va se déployer entièrement devant vous. Vous êtes de nouveau en ma puissance, votre sort et le mien vont être décidés; préparez-vous à quelque chose d'extraordinaire.

Ce ton léger déplut à Gustave; selon lui, l'inconnue avait, depuis deux ans, bien des torts à réparer, et les pensées qui, dans cet intervalle, avaient agité son esprit, n'avaient pas été favorables pour elle.

— Eh bien! madame, fit-il d'un ton où perçait une certaine aigreur, que voulez-vous de moi? A quelle aventure nouvelle faut-il que je me prépare? Quels moyens emploierez-vous cette fois?

L'inconnue l'interrompit.

— Quels changements deux années peuvent opérer chez un homme!

Après avoir décroché, pour nous servir d'un mot technique, le prix de 800 f. et menacé de descendre à 750, il y a eu hier et avant-hier une lutte assez ferme. Il reste à 790 après avoir touché à 810. On voit que les forces se balancent, et que les efforts à la baisse sont aussi persistants que les efforts à la hausse. Cependant, il est certain qu'une reprise au moment de la liquidation est plutôt un indice de hausse. Mais qui peut, à la Bourse, répondre du lendemain?

» D'ici à quinze jours, les diverses compagnies fusionnaires auront délivré leurs titres, et les livraisons pourront se faire régulièrement. Il est possible que cela amène des ventes nombreuses et que le marché s'en ressente pendant quelques jours.

» Les observations des hommes raisonnables et calmes n'arrêtent pas la témérité des faiseurs de compagnies de chemins de fer. Quoiqu'il soit de toute évidence que la moitié au moins des compagnies créées depuis un mois ne soient pas nées viables, quoiqu'il paraisse impossible que la commission admette la plupart d'entre elles à se présenter à l'adjudication, la quatrième page des grands et des petits journaux n'en donne pas moins chaque matin l'annonce d'une ou plusieurs compagnies nouvelles.

» Les plus grands noms de France prêtent avec une déplorable complaisance leur auréole à cette industrie nouvelle. On ne trouve plus guère depuis quelque temps des noms haut placés dans les affaires financières. Les grands banquiers ne se prodiguent pas, ils ont plus de soin de la dignité de leur nom; mais, à côté d'un nom inconnu dans la banque, on trouve à satiété des marquis et des ducs prêts à les couvrir de leur manteau de pair ou de leur influence de député. Cela est triste, et, pour nous servir d'une expression échappée à un banquier célèbre, ce qui se passe aujourd'hui soulève le cœur.

» On s'étonne avec raison des lenteurs qu'apporte le ministre des travaux publics à annoncer les nouvelles adjudications. Ces retards favorisent cette fureur dangereuse que nous signalons, et augmentent l'embarras de la place en absorbant au moins inutilement des masses énormes de capitaux qui, malgré les avertissements, vont s'égarer à tout hasard à toute boutique qui porte une enseigne de chemins de fer. »

## Afrique française.

### AFFAIRE DE DJEMA-GHAZAOUAT.

Nous recevons aujourd'hui de Marseille, par voie extraordinaire, les nouvelles suivantes sur un événement déplorable qui a frappé notre armée dans la province d'Oran.

Alger, 30 septembre. Midi.

La Chimère, bateau arrivé tout-à-l'heure, nous apporte des renseignements sur le guet-apens de Djemâ-Ghazaouat. Il reste constant que cette malheureuse affaire est le résultat d'une infâme trahison. M. Montagnac, lieutenant-colonel du 15<sup>e</sup> léger, commandant supérieur de Djemâ-Ghazaouat, averti par un chef arabe soumis, et dont rien jusque-là ne pouvait faire suspecter la fidélité, qu'Abd-el-Kader, à la tête de quelques hommes seulement, était venu chercher un refuge dans les environs, sortit à la tête d'une petite colonne de 450 hommes, composée du 8<sup>e</sup> bataillon de chasseurs d'Orléans, commandé par M. Froment-Coste, et de deux escadrons de hussards. Arrivé au marabout de Sidi-Brahira (4 lieues de Djemâ Ghazaouat), il se vit tout-à-coup entouré par une masse énorme de cavaliers et de Kabyles, tant du pays que de la frontière marocaine, qu'il chargea résolument, dans l'intention de se frayer un passage.

La mêlée fut terrible, car tous, officiers et soldats, en un moment restèrent sur la place, moins 80 hommes des chasseurs d'Orléans, à la tête desquels était M. le capitaine de Goreaux, le seul officier qui n'eût pas été tué.

Malgré les efforts de l'ennemi, ces 80 hommes s'emparèrent d'un marabout voisin et s'y enfermèrent. Abd-el-Kader tenta vainement de les y forcer. Reçu toujours à bout portant au travers des meurtrières que nos soldats avaient faites à la hâte avec leurs sabres et leurs baïonnettes dans les murs du marabout, l'émir dut lever un siège qui lui coûtait beaucoup de monde.

Depuis deux jours, nos hommes étaient là, pressés les uns sur les autres, sans sommeil, sans vivres et sans eau. Trois fois Abd-el-Kader leur fit demander de se rendre en leur jurant qu'il ne leur serait fait aucun mal, « car, ajoutait-il, vous êtes humains pour les prisonniers musulmans. »

Quoique réduits à la dernière extrémité, nos 80 braves ne voulurent entendre à aucun accommodement, et c'est dans ces circonstances qu'Abd-el-Kader se retira, mais en laissant un poste nombreux de cavaliers continuer le blocus du marabout.

A peine le gros de l'armée assiégeante était-il hors de vue des assiégés, qu'ils tentèrent une sortie, et, traversant à la baïonnette la ligne d'indigènes qui les entourait, ils se dirigèrent vers Djemâ-

Ghazaouat. A une lieue de cette place, une nuée de Kabyles fondit sur eux; le capitaine-commandant fut tué des premiers, et ses soldats, pour ne pas laisser son corps à l'ennemi, tombèrent presque tous à côté de lui.

Cependant on entendait la fusillade à Djemâ-Ghazaouat, où l'alarme avait été donnée d'ailleurs par un hussard, le seul qui eût échappé au massacre des deux escadrons de son arme. Quand la garnison de la place arriva sur le lieu du combat, 12 hommes seulement étaient encore debout. Ils furent aisément dégagés et ramenés à Djemâ-Ghazaouat. En tout, 14 qui survivent sur 450!

— On lit dans le *Moniteur algérien* :

« Le général Marey continue son mouvement dans la direction de Dira et de l'Ouannouga. Le chériff avait réuni du monde des tribus insurgées du Dira et avait été joint par 5 ou 600 cavaliers insoumis de l'Ouannouga. Il a tenté un coup de main de nuit sur le petit camp du kaïd Ouled Bou-Mezrag, qui s'était très résolument porté en avant avec 300 hommes environ. Mais celui-ci, ayant été prévenu à temps, a enlevé ses tentes et ses bagages, et s'est replié en combattant sur la colonne du général Marey. Rien n'est encore dessiné sur les projets du chef de cette insurrection et sur la part que veulent y prendre les montagnards des pentes nord-ouest du Jurjura. »

— On lit dans la même feuille :

« Le chériff Mohamed-Ben-Hamed et son complice, condamnés à la peine de mort par le 2<sup>e</sup> conseil de guerre permanent de la division d'Alger, ont subi leur peine le 22 septembre au centre même du pays habité par les populations qu'ils avaient entraînés au moment de la révolte. Cette exécution sévère mais indispensable a produit une profonde impression dans le pays, qui est maintenant complètement pacifié. »

— Il résulte des derniers tableaux de recensement publiés à Alger que la population européenne s'élevait, au 31 mars 1845, à 80,070 individus.

## Paris, le 2 octobre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

La quatrième page des journaux nous annonce encore ce matin deux nouvelles compagnies formées en vue de soumissionner le chemin de fer de Paris à Strasbourg. La première a pour président M. le vice-amiral Arnoux, ancien gouverneur de la Guadeloupe, et ne compte parmi ses administrateurs ni pairs de France ni députés. La seconde est présidée par M. le contre-amiral de Hell, député de Strasbourg, qui s'est adjoint, dans le conseil d'administration un pair de France, M. le lieutenant général Colbert, et deux de ses collègues de la chambre des députés, MM. d'Hauterive et Jollivet. Tout le personnel des deux chambres finira par y passer.

— Il n'a jamais été question à la chambre des députés d'un chemin de fer de Poitiers à Rochefort et La Rochelle, et cependant voici qu'une compagnie se forme pour solliciter la concession de ce chemin. Nous voyons figurer, dans le conseil d'administration de cette compagnie, deux pairs de France, M. le vice-amiral Jurien-Lagravière, M. le lieutenant général Anatole de Montesquiou, et un honorable député de la Vienne, M. Nosereau, ingénieur de la marine.

— La cour royale de Paris a confirmé hier le jugement rendu par le tribunal de commerce de la Seine dans l'affaire des actionnaires retardataires de la compagnie Pepin-Lehalleur. Le débat a révélé que, parmi ces individus qui voulaient forcer la compagnie à recevoir leur argent, il s'en trouvait un qui avait fait tout récemment faillite et qui cependant avait souscrit des actions pour une somme d'un million. Il serait très facile de trouver dans beaucoup de compagnies des phénomènes semblables.

— L'honorable M. Garnier-Pagès a quitté aujourd'hui Paris pour se rendre en Afrique, où il compte faire un voyage de deux mois.

— M. Marande, qui vient d'être nommé par le collège de Colmar, n'était pas le candidat que préférerait le ministère. C'est, dit-on, un homme assez habile, qui ne manque pas d'ambition, et qui se gardera bien de se compromettre pour une administration dont la popularité, les dernières élections viennent de le démontrer, n'est pas en progrès dans le pays. M. Marande, s'il croit qu'un ministère nouveau a plus de chances de surgir que le ministère actuel de rester debout, ne se fera pas faute de contribuer à renverser ce dernier.

On se rappelle le dépit très mal dissimulé du *Journal des Débats* en apprenant les conventions passées entre M. Debelleye fils et l'opposition à Vendôme. Le journal du château traitait ces conventions de fable et affectait d'en rire. Le *Courrier de Loir-et-Cher* devait une réponse au *Journal des Débats*; il ne l'a pas fait attendre. Elle sera suivie d'une autre; mais la première est déjà fort concluante, et nous offrons de parier que la feuille Bertin ne l'insérera pas.

cruellement déçues. L'union que j'avais souhaitée comme devant réaliser tous mes rêves d'avenir n'avait été de la part de mon mari qu'une affaire de calcul; là où j'espérais trouver de l'amour, je ne rencontrai que de l'égoïsme et de l'ambition.

Je n'entrerais point dans les détails que produisent tous les ménages mal assortis; je vous dirai seulement que, devenue veuve après deux années de souffrances, j'avais conçu pour les hommes tant de haine et de mépris que je me fis à moi-même la promesse de ne point renouveler une trop funeste expérience. Mais à mon existence brisée il manquait une consolation; si du moins j'avais été mère!... Il semblait qu'un fils, une fille me rattacherait à un monde que j'avais pris en dégoût, à une vie qui n'avait plus pour moi ni but ni intérêt. Cette pensée se présenta souvent à mon esprit; elle me poursuivait le jour, la nuit, dans la solitude et au milieu des distractions de la société, jusqu'à ce qu'enfin elle dégénérait en une idée fixe. Alors je conçus un projet bizarre, fou, qui ne pouvait entrer que dans une tête malade. Je voyageai; le hasard amena notre rencontre au bal masqué de Gand. Le tour que prit notre entretien me rappela mes malheurs, mes regrets, etc. Vous savez le reste.

Il y eut un moment de silence; Gustave, interdit, ne trouvait pas même une parole pour exprimer son étonnement. L'inconnue reprit d'une voix émue :

— Il était dit que je me tromperais toujours. Ce que j'avais rêvé comme un dernier espoir de bonheur devait me rendre plus malheureuse que jamais. Vous ne pouvez savoir tout ce que je souffre depuis que la naissance de ma fille a ouvert mon âme à une foule de sentiments nouveaux pour moi. Pauvre enfant! combien de fois me suis-je reproché la pensée égoïste qui me l'avait fait désirer! J'avais vu en elle une consolation de tous les instants, et mon premier soin dut être de l'éloigner, afin de la cacher à tous les yeux. Ce n'est qu'à la dérobée que je puis aller la voir et l'embrasser. Comprenez-vous tout ce qu'il y a d'affreux dans un tel supplice pour le cœur d'une mère? Renier sa fille! la céder à tous comme une honte! Ah! plutôt mille fois mourir! J'en étais venue, Monsieur de Valberg, au point de regretter le temps où mes premiers chagrins m'avaient rendu le mariage si odieux.

— Et vous avez persisté, Madame, à ne point briser la barrière mystérieuse qui nous séparait! Et, comprenant que vous ne pouviez suffire au bonheur de votre fille, vous n'êtes point venue réclamer pour elle un ami, un protecteur, un père!

— J'aurai le courage de vous dire tout, Monsieur Gustave, et ce sera mon expiation. Cette pensée que vous me reprochez de n'avoir pas eue,

« Libre au *Journal des Débats*, dit le *Courrier de Blois*, de juger à sa manière la conduite des électeurs de Vendôme, qui se soucient fort peu de son jugement; mais non pas libre à lui de nier les faits plus grande exactitude; tout s'est passé à Vendôme à la face des électeurs. Quant au programme accepté par MM. Debelleye fils et père, il est consigné dans un procès-verbal que nous espérons pouvoir publier textuellement aujourd'hui; une circonstance indépendante de notre volonté nous en a seule empêchés, mais le *Journal des Débats* et ses amis ne perdront rien pour attendre.

» Que le ministère s'étonne, si bon lui semble, des engagements pris par M. Debelleye, ce n'est pas notre affaire; nous ne faisons pas les coulisses ministérielles. Seulement, nous ferons observer au pouvoir que quand on sème partout l'incrédulité publique, on n'a le droit de s'étonner de rien. M. Dessaignes lui-même avait proposé une conférence à l'opposition pour entrer avec elle en arrangement; sa proposition n'a pas été acceptée.

» Quoi que puissent dire désormais les feuilles ministérielles, elles ne détruiront pas les faits. Qu'on les accepte donc de bonne grâce. Quant à M. Debelleye, il dépend de lui de rester honorablement dans la position qu'il s'est faite ou de suivre la morale du *Journal des Débats* en manquant à tous ses engagements; mais il dépend aussi des électeurs de l'opposition que M. Debelleye soit réélu. »

On écrit de Paris au *Courrier du Havre* :

« L'affaire de Tamatave a été l'objet d'une longue conférence entre le roi et M. Guizot. Le peu qui a transpiré de cette conférence donne à croire que le gouvernement prendra des mesures énergiques pour venger la dignité du pavillon national.

» On parle dans les bureaux du ministère de la marine d'une commission qui serait formée pour élaborer un plan complet de colonisation à Madagascar. On cite, parmi les membres qui doivent faire partie de cette commission, M. Gabriel Lafond, directeur de l'Union des Ports, et auteur d'un ouvrage remarquable intitulé : *Quinze ans de voyage*. M. Lafond a séjourné long-temps à Madagascar. »

Le *Courrier du Havre* ajoute :

« Quelle que soit notre confiance dans la bonté des sources où notre correspondant puise ses informations, nous devons dire que ses avis ne sont pas tellement officiels que nous puissions les donner pour tels à nos lecteurs. »

On écrit de Paris à un journal conservateur de Madrid ce que savent nos lecteurs, c'est-à-dire que le duc de Nemours veut donner des fêtes cet hiver au Palais Royal; le correspondant ajoute :

« Il est certain que le roi, vu son âge avancé, désire se soustraire aux fatigues des fêtes royales, et que le duc de Nemours cherche à se populariser, en attirant auprès de lui tous les hommes remarquables, toutes les familles influentes, afin de se préparer au rôle important de régent du royaume.

» Depuis quelques années on fait éprouver de trop fréquents changements à l'uniforme des troupes françaises, et l'on fait toute sorte d'essais pour habiller le soldat de la manière la plus élégante, la plus confortable et la plus commode en même temps. Mais tous ces essais n'ont pas été heureux jusqu'à présent, et le costume de l'infanterie française est loin d'être élégant. On dit que le duc de Nemours rapporte de son voyage d'Espagne de nouveaux projets à ce sujet. »

On se souvient des paroles très sensées qu'a fait entendre M. Dupin sur les inconvénients attachés aux trop fréquents changements dans l'uniforme de nos troupes. L'uniforme se lie aux souvenirs historiques, il fait corps avec eux, et le peuple y voit le symbole de la gloire militaire nationale. Il est donc important qu'on ne le modifie qu'avec la plus grande circonspection, et seulement dans le but de le rendre plus commode. Tous les essais qu'on multiplie en ce qui touche les uniformes de notre armée ne servent qu'à quelques employés *pot-de-viniers* qui partagent avec les fournisseurs. Ajoutons qu'ils sont excessivement coûteux aux officiers. Nous aimons donc à penser que le ministre de la guerre trouvera assez d'indépendance pour prier M. le duc de Nemours de laisser dans les cartons les dessins des uniformes de l'armée espagnole; les officiers de l'armée française en seront très reconnaissants à M. le ministre. Quant au prince, s'il veut les utiliser, il pourra les confier aux tailleurs de la cour, et les uniformes d'outre-Pyrénées serviront aux fêtes où le régent présomptif doit attirer les hommes remarquables et les familles influentes.

Les journaux au grand format, qui font tant de bruit de leurs réformes, de leurs dépenses, de l'énormité de leur budget, ne sont rien à côté du *Morning-Herald*, qui tend à détrôner le *Times*. Voici quelques détails extraits du *Courrier de Marseille* sur l'organisation de la correspondance du *Morning-Herald* avec l'Inde :

elle m'est venue plus d'une fois, par amour pour mon enfant, peut-être aussi parce que celui qu'elle concernait, long-temps éprouvé, m'avait amené insensiblement à concevoir des hommes une meilleure opinion. J'ai même fait une première démarche, et, pour rapprocher une distance que les préjugés pouvaient trouver trop grande entre nous, j'ai usé de mon crédit pour obtenir un grade de commandant... que vous avez refusé.

— Quoi! Madame, c'était à votre sollicitation!...

— Vous l'ignorez; votre refus ne pouvait ni m'offenser ni rien changer à mes sentiments. Lorsque je vous ai retrouvée ce soir, j'ai un moment espéré de vaincre votre résistance; mais nous avons parlé de Mme de Valden, et j'ai bientôt reconnu qu'il me fallait renoncer à mes dernières illusions.

— Mme de Valden! reprit Gustave en soupirant, pourquoi prononcer ce nom? Parlez-moi de ma fille.

— Quoi! vous oublierez pour elle?...

— Je n'hésiterais pas entre mon devoir et ma vie, si on la demandait, interrompit Gustave d'un ton ferme.

— Eh bien! demain je vous la demanderai. Un de mes gens ira vous chercher.

En disant ces mots, elle s'éloigna brusquement. Les yeux de Gustave cherchèrent quelque temps en vain dans la foule, elle avait disparu.

Le lendemain, une voiture vint prendre Gustave et le conduisit à quel-ques lieues de Vienne dans une petite maison de campagne située au fond d'une vallée et d'un aspect tout-à-fait pittoresque. Introduit dans le salon, il y trouva une dame assise près de la fenêtre, dont les regards étaient dirigés vers le jardin, et qui tenait sur ses genoux une petite fille. Celle-ci apercevant Gustave, lui tendit joyeusement ses petites mains et lui présenta la moitié d'une bague; alors la dame retourna la tête. Gustave poussa un cri de surprise et de joie.

C'était la baronne de Valden.

— Monsieur de Valberg, lui dit-elle, je vous ai tout sacrifié, les préventions d'une femme victime d'un premier mariage, l'orgueil d'une femme puissante, et maintenant ce n'est plus qu'une mère qui se livre à votre honneur et à votre loyauté.

Gustave, pour toute réponse, se jetant aux pieds de la baronne, tâchait de baisers une main qui s'abandonnait bien volontiers à lui; tantôt serrait contre son cœur l'enfant dont le moindre caresse lui faisait verser des larmes de bonheur, et il s'écriait dans l'excès de son ravissement :

— Si ceci devait n'être encore qu'une illusion, faites au moins qu'elle ne cesse qu'avec ma vie!

MOLIERI.

Est-ce là ce même Gustave, si tendre, si soumis, qui me faisait serment de fidélité et promettait une obéissance aveugle à mes moindres volontés?

— Qui faut-il accuser, Madame, de ce changement que vous me reprochez? N'est-ce pas vous qui avez dédaigné ma fidélité et ma constance? Après avoir mis en œuvre, pour m'enchaîner, tout ce qui peut entraîner le cœur d'un homme, après m'avoir fait connaître un moment de bonheur, n'est-ce pas vous qui m'avez trompé cruellement, qui m'avez repoussé sans pitié ni regret, qui, depuis si long-temps, me vouez au mépris et à l'oubli?

— Vous êtes sévère, monsieur de Valberg... Et si j'avais formé le projet de réparer mes torts?

— Puis-je donc ajouter foi à vos paroles? Ne dois-je pas craindre à chaque instant que vous ne disparaissiez de nouveau, et que la douleur que vous me ménagez ne soit la seule trace qui me reste de vous?

— Non, répondit vivement l'inconnue, plus d'intrigue, plus de secrets; comme vous, Gustave, j'ai éprouvé bien des tourments. Mais oublions les folies et les peines passées; et si votre cœur, libre encore...

— Libre! interrompit Gustave avec trouble; s'il ne l'était pas, Madame, croiriez-vous avoir le droit de m'en faire un crime?

— Il suffit, monsieur de Valberg; je vois qu'on ne m'avait pas trompée. C'est donc une personne bien séduisante que Madame la baronne de Valden?

Le ton ironique dont cette question lui fut adressée piqua Gustave; il employa, pour faire l'éloge de la baronne, des expressions d'une telle vivacité que l'inconnue essaya plusieurs fois de donner un autre tour à la conversation; mais il fut impitoyable, et, après avoir épuisé son éloquence sur un sujet qui convenait si bien à ses sentiments, il ajouta :

— Pardonnez, Madame, si je vous ai offensée; mais il fallait répondre à votre question, et j'ai cru devoir le faire avec franchise.

— C'est bien, monsieur de Valberg. Cette franchise, je vais l'imiter à mon tour dans l'explication que je crois devoir vous donner de ma conduite; veuillez m'écouter avec indulgence.

Dependant l'inconnue demeura quelques instants silencieuse, baissant la tête comme si elle eût oublié que son masque voilait la rougeur qui colorait ses joues. Le bras qu'elle tenait appuyé sur celui de Gustave tremblait si fort que le jeune homme en fut ému de compassion. Enfin elle parut prendre un peu plus d'assurance et commença ainsi :

— Mariée à quinze ans, je devais d'autant plus m'attendre au bonheur que ma famille n'avait point forcé mon inclination. Mes espérances furent

Journal parait presque chaque jour avec 60 à 70 colonnes dans son numéro du 23 septembre, il y a 68 colonnes de textes, dont 48 pour des sociétés de chemins de fer. Le *Morning Herald* ne recule devant aucun sacrifice pour se procurer les nouvelles de l'Inde. On assure qu'il dépense près de 250,000 f. pour ce seul objet. Voici comment ce service est organisé : à Calcutta, à Bombay et à Hong-Kong, il y a en résidence des correspondants particuliers. De ces points la correspondance est envoyée à Aden par les bateaux à vapeur.

Pour traverser le désert, il y a un service de dromadaires organisé pour joindre le bateau à vapeur français d'Alexandrie lors d'une chance d'avoir un départ avant l'arrivée du bateau anglais à Suez à Alexandrie il y a un télégraphe qui annonce l'arrivée du bateau anglais à Suez 60 heures d'avance, afin que le bateau d'Alexandrie se tienne prêt à partir à l'arrivée des dépêches. A Alexandrie, il y a un résident qui non seulement expédie les dépêches à Malte, mais qui est encore chargé de réunir toutes les nouvelles de l'Égypte.

Malte, il y a un autre agent qui expédie les dépêches à Malte, et qui tient le journal au courant du mouvement des navires de l'Angleterre dans la Méditerranée. Marseille est le principal où réside l'agent qui est chargé de surveiller tout l'ensemble des dépêches depuis l'Inde jusqu'à Boulogne-sur-Mer. De Marseille les dépêches partent à franc-étrier pour Boulogne, et pour que les hommes ne soient pas ralentis par la fatigue, ils se remplacent successivement en route, à Roanne et à Paris. Dans cette dernière ville se trouve encore un des principaux correspondants du journal, lequel profite de ce courrier pour les nouvelles imprévues.

À Boulogne, il y a un agent spécial qui vient deux fois par mois de Londres prendre les paquets. Dans cet endroit un bateau à vapeur est toujours prêt à recevoir ces dépêches; ce bateau, appelé l'*Odine*, a été construit pour cette destination; il appartient, en grande partie, au propriétaire du journal; c'est le meilleur marcheur de la Manche.

La maille de Bombay, qui part de Malte le premier jour de chaque mois, met ordinairement 30 à 32 jours pour arriver de Bombay à Londres; celle de Calcutta en emploie 42 ou 43, et celle de Chine 48. La distance entre Marseille et Londres est parcourue ainsi qu'il suit :

De Marseille à Roanne, 22 heures 1/2 ; de Roanne à Paris, 22 heures 1/2 ; de Paris à Boulogne, 12 à 12 heures 1/2 ; de Boulogne à Folkstone, 1 heure 1/2 à 1 heure 3/4, et, enfin, Folkstone à Londres, par un train spécial de chemin de fer, 2 heures. Ainsi, la distance entre Marseille et Londres est parcourue en 62 à 63 heures.

Cette entreprise gigantesque appartient à un seul homme. »

**Chronique.**

Pendant que le vent du sud soufflait avec violence, un incendie a éclaté hier, sur les onze heures du soir, aux Brotteaux, dans un chantier de bois situé rue Tronchet, près du foyer du précédent incendie. Un atelier de serrurerie, une fabrique de boutons et diverses habitations situées sur le cours Vendôme, près du Colisée, ont bientôt été dévorés par les flammes. La force du vent, qui emportait au loin des flammèches, avait jeté l'effroi dans le quartier. Heureusement un jardin s'est trouvé au milieu de ces constructions légères et a préservé celles qui sont à l'entrée du Colisée; sans cela, on aurait eu à déplorer des pertes bien plus considérables. La seule de ces habitations était, dit-on, assurée.

L'administration de la Guillotière comprendra-t-elle enfin la nécessité de faire exécuter rigoureusement, dans toute l'étendue de la commune, ses arrêtés portant défense de construire en bois et briques? Ces incendies, si souvent répétés, font naître de justes craintes dans l'esprit des citoyens qui voudraient y transporter leur domicile et finirait par en éloigner ceux qui y demeurent. La police a aussi des devoirs rigoureux à remplir, pour prévenir les sinistres de ce genre, elle aurait dû depuis long-temps appeler les investigations de l'administration supérieure.

L'épreuve du pont de Saint-Clair s'est terminée avant-hier avec un entier succès, sans qu'il se soit manifesté le moindre accident sur toute l'étendue de ce beau monument. On a commencé le déchargement du gravier à trois heures. Ce pont sera livré avant deux mois à la circulation, qui sera fort active sur ce point, attendu que le transit du roulage pour le Midi se fera par cette voie de communication, qui évitera la traversée de notre ville ainsi que les embarras de douane et d'octroi. La voie charretière sera ferrée et praticable; les voituriers seront ainsi forcément obligés de prendre la route. Les balustrades seront en fer, les colonnes cannelées et leurs chapiteaux richement sculptés; en un mot, ce pont fera honneur à M. Garella qui en dirige les travaux.

La nécessité d'achever des travaux importants commencés pendant les vacances dans l'intérieur du collège royal de Lyon a déterminé l'autorité académique à remettre au mardi 21 octobre la rentrée des classes, qui devait avoir lieu le mardi 14 du même mois.

On a retiré mercredi, près de la digue de la Vitriolerie, un cadavre qui paraît avoir séjourné plusieurs jours sous l'eau. Dans la main droite se trouvait une alène de cordonnier si fortement serrée qu'on n'a pu l'arracher. Les habits étaient d'une certaine élégance. La justice aura peut-être à s'enquérir de la cause de cette mort.

Des fouilles qui se font en ce moment sur le quai Villeroy et à la descente du pont du Change ont encore fait découvrir d'anciens égouts qui ont dû servir jadis à l'écoulement des eaux de ce quartier, et qui étaient depuis long-temps abandonnés. Il est à présumer que ces canaux souterrains vont être utilisés dans la restauration générale dont ce quai va être l'objet par suite de son élargissement, de la construction du quai de Nemours et de l'élargissement de la rue des Bouquetiers.

On écrit de Mâcon : Nous sommes maintenant en pleine vendange; encore quelques jours, et il ne restera plus que les vins blancs à enlever. Beaucoup de propriétaires de vignes s'accordent à dire que la

récolte des vins sera bien d'un sixième plus considérable qu'on ne l'avait espéré; mais la qualité sera très médiocre, ce qu'il faut attribuer au mauvais temps de ces derniers jours. »

Depuis quelques jours on fait circuler des pièces de cinq francs qui n'ont pas le poids légal. Il est probable que c'est au moyen d'un acide qu'on diminue le poids de ces pièces, que l'on reconnaît à l'aspect plus neuf que présente le cordon, qu'on a soin de refaire sans doute à l'aide d'une roulette.

Nous engageons nos lecteurs à se tenir en garde contre cette fraude.

On dit que M<sup>lle</sup> Araldi, tragédienne et rivale distinguée de M<sup>lle</sup> Rachel, doit arriver à Lyon au premier jour.

Seize communes des deux rives de la Saône, avoisinant le port de Saint-Bernard, viennent de rendre publique une réclamation qu'elles adressent, par l'organe de leurs maires, aux conseils d'administration des compagnies des bateaux à vapeur de la Saône, à l'effet d'obtenir le rétablissement du ponton de Saint-Bernard, en face du canton d'Anse.

Le prix de l'hectolitre de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation, a été arrêté le 30 septembre, pour les sept départements dont Lyon est l'un des marchés, à 21 fr. 97 c.

On lit dans le *Courrier de Lyon* : « Voici une nouvelle littéraire, étonnante, surprenante, étourdissante; tous les adjectifs réunis de M<sup>me</sup> de Sévigné ne suffiraient pas à la caractériser. Nous avons entendu récemment M. de Pradel exécuter les tours de force poétiques les plus prodigieux devant un auditoire étonné à bon droit; eh bien! voici un émule, un rival, qui se propose de lui disputer la palme de l'improvisation. Sans plus de préambule, voici le gant jeté à M. de Pradel, et que M. de Pradel s'empresse sans doute de relever :

A M. le rédacteur du *Courrier de Lyon*.  
« Lyon, 2 octobre 1845.

« Monsieur, » A peine arrivé à Lyon, avec l'intention de m'y faire connaître en ma qualité d'improvisateur, j'apprends que M. de Pradel est dans vos murs. Je me hâte de profiter d'une rencontre dans laquelle je trouverai peut-être la consécration de mon talent.

« Veuillez annoncer, je vous prie, que, dès cet instant, je me mets à sa disposition pour lui proposer un défi.

« Je ne me suis pas dissimulé l'audace d'une pareille tentative; moi dont le nom est à peine connu, aller m'attaquer à une réputation aussi légitimement établie que la sienne, c'est là une de ces témérités que le succès seul peut justifier. Mais je sens que mon avenir tout entier est engagé dans cette lutte, et je n'hésite pas à l'affronter.

« Bien entendu qu'il ne peut s'agir ici de l'un de ces duels à armes courtoises, et que je laisse à M. de Pradel toute latitude de fixer lui-même le lieu, le jour et les conditions du combat.

« Quant aux juges, j'ai pensé que, dans une magnifique cité comme la vôtre, je n'avais pas besoin de les chercher.

« Je vous supplie donc, monsieur le rédacteur, de donner à cette lettre toute la publicité possible et d'agréer l'hommage de mon respect.

PROSPER DRAGUE. »

**VARIÉTÉS.**

**ARTS UTILES. — LITS MÉCANIQUES.**

Déjà, il y a plusieurs années, notre journal a fixé l'attention de ses lecteurs sur un lit mécanique de l'invention d'un de nos compatriotes, de M. Mercier. Bien que nous les ayons fait connaître à l'époque, c'est un devoir pour nous d'exposer encore les avantages qui résultent et qui peuvent résulter de l'application de cette découverte, qui va tomber dans le domaine public, grâce à l'abandon et à la générosité du créateur.

M. Mercier, désireux de voir son lit adopté par les conseils d'administration des hôpitaux et hospices, par les maisons de santé et les établissements de secours publics ou privés, renonce au privilège que son génie inventif lui permettait d'exploiter dans son propre intérêt; il convie tous les mécaniciens, artistes et ouvriers à venir étudier, pour la reproduire, son œuvre de patience; il offre de donner lui-même toutes les indications qui pourront aider à l'exécution pleine et entière d'un tel travail.

Un ouvrage de cette nature sera toujours sans doute d'un prix considérable; mais qu'il soit simplifié et modifié suivant les besoins dans un cas donné, qu'un ou plusieurs ouvriers habiles s'adonnent d'une manière spéciale à sa confection, il coûtera nécessairement beaucoup moins, et pourra devenir d'un usage plus fréquent pour un plus grand nombre de malades. Alors le but de l'auteur sera atteint; il se trouvera payé de ses peines et indemnisé de ses sacrifices.

Ce lit mécanique que nous annonçons aujourd'hui a déjà fonctionné un certain nombre de fois; ce n'est point une invention nouvelle que l'expérience n'ait pas sanctionnée, que des médecins et des chirurgiens habiles, juges compétents en pareille matière, n'aient pas encore appliquée. Ce lit a été soumis, au contraire, à leur examen; il a été déjà conseillé par eux. Les approbations de plusieurs sociétés de médecine et de quelques praticiens illustres sont des garanties plus que suffisantes à nos yeux.

Organe d'une commission nommée dans le sein de la société de médecine de Lyon, M. le docteur Pasquier s'est exprimé ainsi :

« Le lit inventé par M. Mercier est plus parfait que les ouvrages de ce genre dont nous possédons les modèles dans les arsenaux de chirurgie; il sera d'une grande utilité dans les affections graves, les accidents où la nature du mal ne permet pas de faire exécuter quelques mouvements au malade, et dans lesquels toutefois, pour sa guérison ou son soulagement du moins, il est nécessaire de changer les appareils et les linges, de faire le lit, de le ranger suivant l'indication du moment. M. Mercier a obtenu ces résultats sans occasionner le moindre secousse et sans demander aucun effort de sa part. »

M. le docteur Rougier, secrétaire général de la société de médecine de Lyon, écrivant à l'auteur au nom de la société, lui a dit :

« La société a vérifié tous les avantages qui lui ont été signalés. Elle me charge de vous féliciter sur les heureux perfectionnements que vous avez apportés à votre invention. Elle regarde votre lit mécanique comme présentant d'excellentes combinaisons; elle lui donne son entière approbation.

Ce lit remplit toutes les indications voulues pour le traitement des affections qui exigent que le malade reste long-temps couché, en permettant avec facilité et sans inconvénients tous les changements de position que les soins thérapeutiques et hygiéniques réclament à chaque instant. »

M. le professeur Serres, de Montpellier, chirurgien en chef de l'hôpital civil et militaire de la même ville, après avoir vu et examiné avec soin le lit de M. Mercier, s'exprime ainsi :

« Ce lit mécanique ne ressemble à aucun de ceux connus jusqu'à présent, il ne laisse rien à désirer dans sa construction. Tout, jusqu'au plus

petit détail, prouve combien il a fallu de soins et de patience pour le perfectionner. Quant à son utilité, elle est incontestable. Il n'est pas de position, quelque difficile et délicate qu'elle soit que l'on ne puisse donner aux malades même les plus infirmes, toujours à l'aide d'un mécanisme simple et facile à saisir.

« Quand on songe à tout ce que souffrent les personnes condamnées à vivre constamment dans leurs lits et à tous les maux qui peuvent en résulter, on ne saurait s'empêcher de faire des vœux pour que ce lit mécanique trouve place dans nos hôpitaux et serve au soulagement des malades. »

Le président de la Société d'encouragement, dans une lettre louangeuse adressée à M. Mercier, l'engage à entrer en rapport avec l'administration des hôpitaux et hospices de Paris, dans l'espérance de voir bientôt ces établissements dotés, dans l'intérêt des malades, d'un lit mécanique au moyen duquel on peut à volonté mouvoir, remuer les malades, sans leur causer de douleur.

Après de semblables témoignages, il ne nous reste plus qu'à faire une description succincte de l'appareil. Le lit de M. Mercier a les dimensions d'un lit ordinaire. Sur les matelas repose une forte toile qu'il est possible de lâcher ou de distendre à volonté. Cette toile est fixée à un cadre mobile, s'adaptant très bien au bois de lit lui-même. Ce cadre est susceptible d'être soulevé également par quatre sangles, se rendant par quatre poulies de réflexion à un levier commun placé à la tête du lit. Une seule personne suffit pour faire jouer aisément ce système par le moyen d'une petite roue placée sur le côté; l'ascension s'opère par l'enroulement des sangles autour du cylindre commun. Le malade peut être de cette façon élevé graduellement, parfaitement couché sur la toile élastique tendue avec force; on l'arrête à la hauteur jugée convenable, et il devient aisé de faire le lit au dessous, de tout disposer convenablement. Par une disposition applicable aussi aux lits ordinaires, le lit de M. Mercier permet l'écoulement immédiat des urines; les malades ne restent jamais dans l'humidité et la mauvaise odeur. Lorsque le lit est préparé, le malade est descendu, comme il a été monté, d'une manière graduée, sans bruit et sans effort; la toile se distend et se moule très bien sur les matelas. Pour cette opération, plus facile à exécuter qu'à décrire, le mécanisme a prévu tous les accidents qui pourraient survenir, soit par l'incurie, soit par la maladresse des servants. Un deuxième système en dehors de celui-ci vient ajouter à la perfection de l'ouvrage. Les deux tiers supérieurs du cadre mobile qui distend la toile sont brisés; ils peuvent à volonté s'élever ou s'abaisser par l'action d'une double chaîne de Vaucanson qui prend son point d'appui sur une poulie placée au dessus de la tête du malade et maintenue par deux fortes tringles en fer qui partent du sommet du lit. Le malade peut lui-même, à l'aide de deux sangles, sans aucune peine, mouvoir à son gré cet appareil, s'abaisser, s'élever, s'asseoir sur son lit sans que la partie inférieure du corps éprouve aucun changement dans sa position. Ce mécanisme peut également être mis en jeu par un étranger, un domestique, qui gradue l'élevation, l'abaissement, la flexion suivant la volonté du malade. Ces changements de position peuvent n'être que partiels, ne porter que sur un membre ou une partie quelconque; ils peuvent se combiner, se décomposer de diverses manières que nous n'essayerons point de décrire ici. Nous nous contentons de signaler les avantages principaux, laissant de côté tout ce qui concerne les détails, bien que plusieurs autres perfectionnements soient aussi très vivement appréciés par les malades.

Nous ne doutons pas actuellement que les menuisiers, que les mécaniciens ne répondent à l'appel que M. Mercier fait à leur talent et à leurs travaux; ils pourront, dans l'application de leur art à cette industrie, trouver un bénéfice capable de les indemniser de leurs efforts. Les malades riches, ou bien les hôpitaux, les établissements de charité ou de secours leur offriront très probablement des débouchés avantageux. Les administrations ne refuseront pas d'admettre ce nouveau procédé pour soulager les malheureux confiés à leurs soins.

A. P.

**Bulletin de la Bourse de Paris du 2 octobre 1845.**

Trois pour cent.....	85 15	Obligations de Paris.....	1400 ..
Quatre pour cent.....	»	<b>CHEMINS DE FER.</b>	
Quatre et demi pour cent.	115 ..	Saint-Germain.....	» ..
Cinq pour cent.....	117 45	Versailles (rive droite)...	540 ..
Emprunt de 1844.....	» ..	— (rive gauche) ..	365 ..
Quatre 1/2 p. 0/0 belge...	102 1/2	Paris à Orléans.....	1212 50
Cinq pour cent belge....	105 7/8	Paris à Rouen.....	1052 30
Cinq pour cent napolitain.	» ..	Rouen au Havre.....	867 50
Récépissés Rostchild. . .	100 95	Avignon à Marseille....	1015 ..
Cinq pour cent romain...	105 1/2	Strasbourg à Bâle.....	278 75
Cinq pour cent portugais.	» ..	Orléans à Bordeaux....	690 ..
Trois pour cent espagnol.	» ..	Orléans à Vierzon.....	752 50
Deux 1/2 p. 0 0 hollandais.	» ..	Amiens à Boulogne....	» ..
Banque de France.....	3350 ..	Bordeaux à la Teste....	207 50
Comptoir Ganneron.....	1135 ..	Montreau à Troyes....	517 50
Banque belge.....	725 ..	Chemin du Nord.....	795 ..
Caisse Lafitte.....	1145 ..	Fampoux à Hazebrouck.	523 75

**Bourse de Lyon d'aujourd'hui 4 octobre.**

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		15 COURANT.		FIN COURANT	
	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	1022 50	»	»	»
prime.....	»	»	1025 ..	»	»	»
Paris à Orléans..	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen..	»	»	1060 ..	»	1065 ..	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	757 50	758 75	762 50	760 ..
prime.....	»	»	»	»	770 ..	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Amiens à Boulogne	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle.	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Rouen au Havre..	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	800	800	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

Tant de personnes se plaignent de maux de nerfs, de digestions pénibles, que nous ne saurions trop recommander un livre intitulé : **Maux de nerfs, crises, convulsions, mauvaises digestions, guéris**, etc., vol. in-8° de 160 pages. Prix : 1 f. 50 c.—Chez M. Savy, libraire, place Bellecour, 14; M. Midan, libraire, rue Lafont, 4, et chez l'auteur, médecin-consultant, rue Quatre-Chapeaux, 12.

Plus de cent guérisons mentionnées sur l'ouvrage sont la meilleure preuve de l'efficacité du traitement.

Consultations de dix heures à trois heures.

**M. S.** Le sieur FERRIER, traiteur, grande rue Longue, n. 19, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de faire réparer à neuf son établissement. Il a joint un dépôt d'huîtres et une salle de café entièrement indépendante du restaurant. (6735)

**MALADIES DES VOIES URINAIRES**  
ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.  
Le docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, li-

thotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (8275)  
M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 25.

**AVIS.** M. Joseph VILLARD, fabricant de couvertures, ci-devant rue de la Cage, tient les mêmes articles de laine, crin, plumes, couil, tapis, toile à matelas et étoffes quadrillées pour chevaux, rue du Péral, 16, place Bellecour. (6736)

**CAPSULES**  
AU BAUME DE COPAHU  
Pur, sans odeur ni saveur, pour la prompte guérison des écoulements récents ou chroniques, des pertes blanches, etc. — Prix actuel : 3 f. la boîte (au lieu de 4 f.). — Seul dépôt à Lyon, à la pharmacie, rue de la Préfecture, 5. (8315)

**AVIS.** Le sieur BERNOUD, marchand de bestiaux, a l'honneur de prévenir le public qu'il arrivera de la Suisse le 10 ou le 11 courant avec un troupeau de quarante vaches,

toutes de premier choix. S'adresser à son domicile, rue Neuve-des-Charpennes. (6739)

**ASSOCIATION**  
pour 8, 10 ou 20,000 fr., selon les convenances,  
DANS UNE INDUSTRIE LUCRATIVE ET SURE.  
S'adresser rue Mulet, 11, au 4<sup>e</sup>. (6741)

Etude de M<sup>e</sup> Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne, n<sup>o</sup> 1.

### VENTE EN BLOC D'UN FONDS D'ÉPICERIE,

Sis à Lyon, rue des Célestins, 5.

Le huit octobre 1845, à onze heures du matin, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, n<sup>o</sup> 1, et sous les clauses et conditions du cahier des charges dont il est dépositaire, à la vente aux enchères du Fonds d'Épicerie exploité à Lyon, rue des Célestins, n<sup>o</sup> 5.

Cette vente comprendra clientèle, agencements, marchandises, ustensiles et la subrogation au bail qui expire le vingt-quatre juin mil huit cent cinquante.

Et, à défaut d'enchérisseurs, il sera immédiatement procédé, par un commissaire-priseur, à la vente en détail des objets mobiliers composant ledit fonds et dans les lieux mêmes où ils se trouvent. (4038)

Etude de M<sup>e</sup> Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

Le lundi six octobre mil huit cent quarante-cinq, à dix heures du matin, dans la salle de vente de MM. les commissaires-priseurs, sise à Lyon, place du Port-du-Temple, n<sup>o</sup> 42, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers effets mobiliers dépendant de l'actif de la faillite de la femme Vernay, née Bochart, qui était marchande au coteau de Roanne, commune de Parigny.

Les effets à vendre consistent en draps de lit, nappes, serviettes, torchons, chemises, couvertures, matelas, traversins, casseroles et marmite en cuivre, etc.

Il sera perçu cinq pour cent, applicables aux frais de la vente. (3641)

(1<sup>re</sup> PUBLICATION.)

### VENTE AUX ENCHÈRES, Port du Temple, 42, à Lyon.

Le samedi onze octobre 1845, il sera procédé, au domicile susdit, à la vente aux enchères de couverts, cuillers à café en argent, bagues garnies de roses et brillants, chaînes en or. (6357)

A CÉDER.

### CRÉANCE DE 5,000 F. Sur Thizy (Rhône).

Cette créance a sa source dans une liquidation dont l'associé qui l'a achevée n'a produit aucun compte à personne.

En faisant des poursuites judiciaires et obtenant un rendement de compte strict, basé sur la comptabilité qui est en la possession de l'associé liquidateur, il doit avoir à se dessaisir aussi d'une autre assez forte somme, indépendamment de ladite créance de 5,000 fr. et des intérêts qui y sont dus depuis longues années.

Pour traiter de cette affaire, on peut s'adresser à M. Plasse aîné, maire de Saint-Vincent-de-Rhins, qui a entre mains un mandat explicatif de 5,000 fr., qu'il est autorisé, d'après des fonds prêtés, à présenter ou faire présenter par qui bon lui semblera et aussi souvent qu'il le voudra au liquidateur. Celui-ci dit qu'il ne doit rien. Un homme de paille et débiteur de mauvaise foi aura toujours assez de courage pour faire cette réponse. Mais que le comptable ait donc la force d'âme de s'opposer, par voie de justice, à l'existence comme à la présentation du susdit mandat; qu'il ait donc enfin ce courage... Certaine chose le lui commande même, et il ne peut, devant un tribunal, qu'entendre louer sa probité... s'il y a lieu dans cette affaire.

Le capital et les intérêts qui devraient sortir enfin des mains du comptable, le tout étant strictement réglé, s'élèveraient à présent plutôt au-dessus qu'au-dessous de 14,000 fr. Ainsi, il est temps et peut-être assez juste d'en venir faire un petit récit en présence de juges.

Du reste, si le liquidateur, comme il le dit, ne doit rien, le cédant de la créance sera bien vite payé. C. (6734)

A vendre ou à louer de suite, à Lyon, ensemble ou séparément.

### UN ATELIER mu par une machine à vapeur à basse pression, ET COMPOSÉ DE :

1<sup>o</sup> Trois scies à marbre; 2<sup>o</sup> deux coupeuses pour le bois de teinture; 3<sup>o</sup> un effilage pour bois de teinture; 4<sup>o</sup> un molleton pour triturer les drogues de toutes sortes; 5<sup>o</sup> seize machines à pointes de Paris ou becquets; 6<sup>o</sup> une forge d'entretien et construction.

On vendrait séparément ou on laisserait la suite du bail.

S'adresser à M. Nant, rue Sainte-Hélène, n<sup>o</sup> 41, à Lyon, ou à M. Nant aîné, gérant des fonderies et forges de l'Horre, à Saint-Chamond (Loire). (6716)

A VENDRE pour cause de décès. — Un fonds de dépôt de bière et buvette, rue Vieille-Monnaie, 29. — Prix : 600 f. S'y adresser. (6732)

### GAZ DE FLORENCE.

MM. les actionnaires sont priés de porter les titres actuels chez M. Aug. Berlioz, rue Puits-Gaillet, 3, pour les échanger contre les titres définitifs. (6731)

Place des Terreaux, 5. — Terrasse, 1<sup>re</sup> porte.

## PORTRAITS AU DAGUERRÉOTYPE,

Naturels ou COLORIÉS, d'un genre imitant la miniature, ET REPRODUISANT LA PLUS EXACTE RESEMBLANCE.

Les artistes, MM. A. B. et LOUIS COLOMB, de PARIS, opèrent tous les jours et PAR TOUS LES TEMPS, de huit heures du matin à cinq heures du soir. — Spécialité pour PORTRAITS - CAMÉES, groupes de famille, etc. (6745)

## COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Letaux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9 51	—	à 60
10 68	—	à 65
12 "	—	à 70
14 89	—	à 80



Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEL, rue Neuve de la Préfecture, n<sup>o</sup> 1. (7604)

## COMPOSÉ HYGIÉNIQUE

Du docteur Carpanié,

MÉDECIN ET MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE DE PARIS,

## CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les suffrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné attentivement les substances médicamenteuses de son Composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (3727)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n<sup>o</sup> 73.

## DÉPURATIF DU SANG.

sirup végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

### GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, sueurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Faure, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (8190)

## PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, sueurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1<sup>er</sup>, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à BOURG, chez M. Bichel; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous trois pharmaciens; à SAINT-ETIENNE, à la pharmacie Rigollot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (8869)

## AVIS AU PUBLIC.

Le sieur MÉLOT, traiteur, établi aux Brotteaux depuis quelque temps (cours Morand, place Louis XVI, 6, au 1<sup>er</sup>, maison Saint-Olive), et déjà avantageusement connu, a l'honneur de prévenir MM. les amateurs de la bonne chère qu'il vient de s'adjoindre un chef de cuisine des plus capables, qui a demeuré plusieurs années dans un des premiers établissements culinaires de la capitale (l'hôtel du Rhin).

En conséquence, MM. les amateurs sont invités à venir juger eux-mêmes de la qualité des mets et de leur excellente préparation.

On n'a pas oublié que l'établissement est propre aux grands repas de société et aux fêtes de famille, vu la vastitude, la distribution et la décoration de ses salons.

Dîners à 2 fr. 50 c. et au-dessus.—Vins fins français et étrangers.

On porte en ville.—Célérité dans le service.—Dépôt d'huîtres. (3723)

ÉCOLE

## DE THÉORIE-PRATIQUE

Pour la Fabrication des Étoffes de soie,

dirigée

PAR J.-V. JANTET ET RITTON FILS,

Petite rue des Feuillants, 4, à Lyon.

Cet établissement se recommande par les plus grands soins apportés à l'instruction des élèves, qui y trouvent dans un grand nombre de métiers en tous genres, fonctionnant sans interruption, toutes les facilités désirables pour perfectionner leurs études. (3173)

## TISANE SÈCHE, dite Poudre des Voyageurs.

Elle est calmante, diurétique et rafraîchissante; d'un usage très commode, elle convient à tous ceux qui désirent se traiter en secret, ainsi qu'aux voyageurs.— Pharmacie Ph. QUET, rue de la Préfecture, n. 5, à Lyon. (6730)

## AVIS. On demande UN PROFESSEUR

linéaire et l'écriture. S'adresser chez M. Brun, hôtel Saint-Jean, quai de Bondy, de midi à deux heures. (6722)

Exposition 1844 : Médaille d'or. — Société d'encouragement :

PRIX DE 6,000 FR.

## DÉCOUVERTE IMPORTANTE.

## AZURAGE DU LINGE

PAR LE

BLEU D'OUTRE-MER.

Ce Bleu réunit au plus haut degré de perfection tous les avantages désirables; il est le seul qui conserve indéfiniment le blanc éclatant qu'il donne au linge en l'azurant.

Le soleil, l'air ne peuvent l'altérer. Il est infiniment plus beau par sa nuance que tous les bleus employés jusqu'à ce jour. Les succès qu'il a obtenus et qu'il obtient constamment dans les blanchisseries du premier ordre de France et de l'étranger le recommandent puissamment à l'emploi économique que chaque consommateur peut en faire. Le prix, qui d'abord était très élevé, a subi une réduction considérable.

S'adresser au seul dépôt, chez M. Gillet, rue Clermont, 11, à Lyon. (3725)

## SIROP PHLEENTERIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. ROUCHEU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin  
Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 5 f.; 6 flacons, 45 f. (Affranchir.) (9826)

## VIDANGE INODORE.

La Compagnie Lyonnaise du Nettoyement, ci-devant place de la Platière, n<sup>o</sup> 2, actuellement quai Bon-Rencontre, 63, donne avis à MM. les propriétaires et régisseurs qu'elle abonne toujours les maisons pour le nettoyage à prime d'argent ou en échange contre les matières des fosses d'aisance, sauf une rétribution proportionnelle, et suivant les moyens indiqués dans la nouvelle ordonnance de la mairie de Lyon, et qui sera obligatoirement à partir du 15 octobre prochain.

Elle prévient également MM. les propriétaires que son matériel lui permet de transporter les matières provenant des fosses dans leurs propriétés rurales. (3721)

AVIS. L'établissement du sieur PACHE, traiteur aux Brotteaux, cours Morand, 4, maison Saint-Olive, déjà avantageusement connu de la bonne société, vient de recevoir une grande amélioration; la cave est abondamment pourvue de vins fins et de premier choix.

On y sert à la carte. Dîners à 3 f. et au dessus. Cuisine italienne pour les amateurs. (6744)

## PAR BREVET D'INVENTION sans garantie du gouvernement.

## FABRIQUE DE SOMMIERS

MÉCANIQUES

A MODÉRATEUR.

Ce nouveau genre de Sommier offre cet avantage qu'on peut coucher d'un côté un enfant et de l'autre une grande personne; ils restent l'un et l'autre toujours au même niveau.

S'adresser à M. Eymon et C<sup>e</sup>, rue des Tables-Claudiennes, 10. (6742)

PLUS DE MAUVAIS RASOIRS!!!

PAR BREVET D'INVENTION.

Récompense nationale. — Médaille à l'exposition.

## POLIAFFILOIR, nouvel instrument à 4 surfaces.

Pierre artificielle d'un effet étonnant pour faire couper les rasoirs, et à laquelle rien n'est comparable. On peut en venir faire l'épreuve avant d'acheter, ou, pour plus de sûreté, ne payer l'instrument qu'après parfaite conviction de la vérité. — Prix : 5 fr.



S'adresser quai d'Orléans, à l'angle de la place de la Platière, n. 1, au 1<sup>er</sup>. (3705)

## Maladies de Poitrine.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 1 f. 25 c. et 65 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; SAINT-ETIENNE, GARNIER-MARTINET, place de Foy; CHALON-SUR-SAÛNE, FAIVRE, confiseur, Grande Rue, 56; MACON, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROZIER, Grande-Rue, 1. (6555)

AVIS.

Le seul dépôt du COSMÉTIQUE METTEMBERG, à l'usage de la toilette hygiénique, est toujours à Lyon, chez Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 50.

Six gouttes dans un quart de verre d'eau suffisent journalièrement pour se laver après la barbe, pour désinfecter le rasoir, prévenir les boutons et les dartres à la figure, maintenir la liberté de la transpiration insensible, quiseule constitue l'éclaircissement du teint, la douceur et l'unité, la fraîcheur et la vraie beauté de la peau, et pour son emploi partiel, comme le plus sage et le meilleur des COSMÉTIQUES.

Le prix du flacon de mille gouttes est de 4 fr. (9118)

## MALADIES DE POITRINE.

GUÉRISON en peu de jours des catarrhes, toux oppressions, rhumes négligés, phthisie pulmonaire. TRAITEMENT AXILLAIRE, simple, facile, prompt dans ses effets, sans cautères ni vésicatoires, par M. le docteur Myèvre-Verger.

Consultations tous les jours à quatre heures du soir, rue Buisson, n<sup>o</sup> 17, au 2<sup>e</sup>. (6703)

## ARÈNE FRANÇAISE,

Située aux Brotteaux, cours Lafayette, avenue

Saxe.

Aujourd'hui dimanche 5 octobre 1845, Dernière représentation, où M. Esbrayat, qui n'est ni aveugle ni défiguré, aura l'honneur de remercier le public de sa présence aux exercices de 1845 et de sa bienveillance dans l'accident qui l'a privé de diriger l'Arène aux deux exercices derniers.

Débuts de trois nouveaux athlètes: MM. Antoine Valéry l'Africain, dit l'Indomptable; Baisson, de la Guillotière, dit le Fatale; Adolphe, de Bordeaux, dit le Solide.

Troisième et dernière partie, où sera reconquis le vainqueur entre le sieur Hugues le Meunier, des Arènes de Nîmes, dit le Terrible, et Colosse de l'Arresté, le sieur Peillon. (6743)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, rue Poulaitierie, 19.